

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 JANVIER 2016



Présents : 14 sur 15

Absente excusée : Marie-Thérèse LESTRA

Secrétaire : Michel PONCHON

Le Conseil municipal s'est réuni ce jour à 20h 30 en session ordinaire. Les différents points de l'ordre du jour ont été abordés :

P.L.U. (PLAN LOCAL D'URBANISME) :

Le projet est entré dans sa phase de réalisation. Une première réunion publique a eu lieu le 19 janvier, animée par le bureau d'études que nous avons retenu, le cabinet OXYRIA. Elle avait pour but de présenter le cadre juridique dans lequel le PLU devra s'inscrire (en particulier loi Alur et SCOT Loire centre). Il sera établi pour 10 ans. 4 autres réunions publiques sont prévues dans les 12 mois à venir. Dans l'immédiat, le conseil précise les objectifs poursuivis : préserver bien sûr la qualité paysagère et patrimoniale de la commune, mais aussi lutter contre l'étalement urbain et maintenir la présence de l'école. Cette délibération complémentaire est votée à l'unanimité. Elle sera transmise aux autorités de tutelle pour renforcer les chances d'acceptation du projet.

DEMATERIALIZATION DES MARCHES PUBLICS :

Dans le but de faciliter le suivi des appels d'offre, les communes sont invitées à utiliser l'outil Internet, tant pour les consultations que pour les réponses. Le conseil se prononce là aussi à l'unanimité pour l'adhésion de la commune à ce programme.

INDEMNITE DU MAIRE :

Lors de sa prise de fonctions en 2014, et à sa demande, la rémunération du maire avait été fixée lors de la première réunion du conseil à 70% du montant auquel il pouvait prétendre. Très curieusement, nous venons de recevoir une directive de l'état faisant obligation aux maires des communes de moins de 1000 habitants de percevoir la totalité de la somme qui leur est octroyée. Interrogé sur ce point, le conseil décide de passer outre et de maintenir le statu quo en la matière...

VOIRIE :

Comme prévu au budget 2015, le reliquat sera bien utilisé pour la réfection (empierrement) du chemin des vignes. Cette opération se déroulera dans les semaines à venir. De même pour la reprise en goudronnage du haut de la route de Goutterelle vers Eculieux qui sera réalisée dans le courant de l'année.

Pour 2016, il est proposé de constituer un dossier de subventions pour :

- le chemin de la Bruyette (du carrefour jusqu'à la dernière maison vers Goutterose),
- le chemin de Jomard (bretelle vers la maison Joandel et partie haute vers maison Vernin).

Le conseil approuve sans opposition. Les demandes vont être lancées incessamment.

ACHAT D'UNE REMORQUE BASCULANTE :

L'acquisition d'un tel équipement s'avère aujourd'hui plus que nécessaire. Les recherches pour un matériel d'occasion en bon état et à un prix raisonnable s'avérant infructueuses, nous nous orientons désormais vers un achat de matériel neuf, compte tenu que celui-ci peut être subventionné à 50 %. Là aussi, le conseil approuve cette demande à l'unanimité.

EXTENSION DU RESTAURANT :

Le dossier est maintenant bouclé. Le montant des travaux s'élèvera à environ 59 000 €. Le total des subventions (enveloppe parlementaire, enveloppe complémentaire et Conseil Départemental) devrait avoisiner 31 000 €. Sous réserve de confirmation pour ces aides, les travaux devraient débuter dès le mois de mars. La discussion qui s'ensuit est conclue par un vote qui voit le projet adopté à 12 voix pour et 2 abstentions.

QUESTIONS DIVERSES :

Assainissement de Reigneux : actuellement les eaux usées de ce hameau sont évacuées vers la station de Giraud. La capacité de traitement de cette dernière ayant d'ores et déjà atteint ses limites, un projet de station beaucoup plus importante (vers Sainte Agathe la Bouteresse ?) est en cours.

Ecole : Le contrat d'Aurore Granger étant arrivé à son terme, une nouvelle personne a été embauchée sous contrat CUI pour 6 mois. Il s'agit d'Aurélié Masson, habitant Marcoux.

Logiciel enfance : une réunion de travail est prévue le 1^{er} mars avec les différents acteurs (commission école + directrice + accueil périscolaire + secrétariat).

Marche du vin chaud : comme à l'accoutumée, le conseil municipal apporte sa contribution à cette manifestation annuelle qui se déroulera le 7 février prochain : 6 membres se portent volontaires pour l'accueil des randonneurs au retour de la marche à la Salle des Fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 15